

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 MAI 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 25 Mai

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 25 Mai 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Max AMIEL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Louis BARRET, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Nicole ENGEL), Olivier BRAULT (Pouvoir à Josette BOUIN), Jean SICARD (Pouvoir à Josette BÈS), Pierre COSTES (Pouvoir à Laurence PUJOL), Dominique BILLET (Pouvoir à Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Marcel COULIOU), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Elisabeth LARAUD.

Le quorum : 32

Votants : 38

Monsieur Louis GOMBAUD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3 / 55 - 2004 et ne participe pas au vote de cette dernière.

N° 3 / 55 - 2004 : APPROBATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, rapporteur,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la Charte de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Il rappelle le périmètre d'étude du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Il expose les six axes de développement durable visés :

- ↳ Se donner les moyens d'une stratégie foncière et d'une politique du logement.
- ↳ Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi.
- ↳ Contribuer à l'amélioration des conditions sociales de la vie quotidienne.
- ↳ Organiser le développement et la professionnalisation du tourisme.
- ↳ Développer une politique de l'eau, de l'environnement et de la forêt.
- ↳ Développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire.

Après que le Conseil Communautaire en ait débattu, le Président propose que la Charte de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides soit adoptée.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

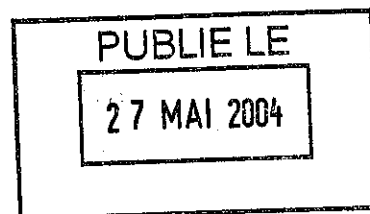
- Vu la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire N° 95-115 du 4 Février 1995 modifiée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire N° 99-553 du 25 juin 1999 (notamment son article 25) et par la loi Urbanisme et Habitat N° 2003-590 du 2 Juillet 2003 (notamment ses articles 95 et suivants).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants relatifs à la coopération intercommunale.

- Vu l'arrêté du 5 Avril 2002 de Monsieur le Préfet de Région fixant la liste des communes et groupements de communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et constituant le périmètre d'étude pris en considération au titre du projet de Pays dénommé "Pays de l'Albigeois et des Bastides".

- Vu le projet de Charte de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides présenté par l'Association de Préfiguration du Pays de l'Albigeois et des Bastides, projet élaboré en concertation avec les acteurs locaux et le Conseil de Développement du Pays.

ENTENDU le présent exposé,



APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

↳ 37 Votants

↳ 36 Pour

↳ 1 Blanc

↳ **Approuve** la Charte de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides dans les termes où elle est rédigée, et exprime la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un fonctionnement par convention. Les décisions pour chaque projet de Pays se prendront alors par délibération des Collectivités signataires de la convention.

↳ **Demande** à Monsieur le Préfet de Région de procéder à la reconnaissance du périmètre définitif du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

↳ **Donne** pouvoir à Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce projet afin que le Pays de l'Albigeois et des Bastides puisse contractualiser dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan selon les orientations définies par la Charte.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Malaterre-Fourès".

